



Poliez-Pittet, le 24 février 2025

Au Conseil communal de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 3 - 2025

Création d'une conduite permettant l'alimentation en eau à une pression supérieure

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Lors de la création de la conduite de Vernaugi en 2012 une vanne clayton permettant une différence de pression de l'eau a été posée sur la conduite. Celle-ci s'est avérée ne pas être bien située.

Argumentation

En 2012 une nouvelle conduite a été posée le long du chemin de Vernaugi pour relier le réservoir du Rategniau à la conduite du Méregniau. Ce bouclage a la particularité d'avoir une pression de l'eau supérieure aux autres conduites du village. Cette pression est déterminée par le réservoir de la Possession situé à Peney-le-Jorat et auquel est directement reliée la conduite.

Cette pression supérieure permet d'alimenter les habitations du haut du village qui auparavant devaient avoir un surpresseur ou pour certaines n'étaient même pas reliées au réseau. Une altitude a été déterminée pour la création d'une chambre sur la route du Méregniau, et une vanne « clayton » pour réguler la différence de pression entre les deux conduites y a été installée.

Il s'est avéré rapidement que cette chambre a été placée à une altitude trop élevée et 5 maisons reliées au réseau en dessous de cette chambre n'ont pas une pression d'eau suffisante. La création de cette conduite d'une soixantaine de mètres permettrait de corriger cette erreur en permettant à ces 5 habitations de se brancher sur une conduite avec une pression plus élevée.

Il est important de réaliser la création de cette conduite avant la réfection du revêtement de la route du Méregniau.

En outre l'entreprise mandatée pour les travaux de la route pourra effectuer le travail en même temps, nous permettant ainsi des économies.

Une participation de CHF 1000.- a été demandée aux propriétaires au titre d'amélioration de la qualité du branchement.

Coûts

Les montants présentés sont basés sur des estimations, une marge de 15% a été prise sur les montants communiqués-

Génie civil	CHF 23'000.--
Appareillage	CHF 11'000.--
Honoraire eau	CHF 5'000.--
Divers et imprévus	CHF 4'000.--
Participation propriétaires	CHF - 5'000.--
Coût total	CHF 38'000.--

Financement

L'investissement de CHF 38'000. - relatif à la création de la conduite d'eau sera porté à l'actif du bilan au chapitre des Installation S.I. réseau d'eau 9144.00.

Le montant de cet investissement sera financé par :

- par les liquidités ou un emprunt de CHF 38'000.--

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL communal DE POLIEZ-PITTET

- Vu le préavis municipal,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc,
- Entendu le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'autoriser la municipalité à effectuer les travaux relatifs à la création d'une conduite pour améliorer la pression de certains riverains
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 38'000.--
- De financer ce montant de la manière suivante :
 - CHF 38'000. -- par les liquidités ou un emprunt,

Préavis adopté en séance de municipalité du 24 février 2025.

Responsable du dossier M. Patrick Gindroz.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Pascal Duthon



La Secrétaire :
Tania Giordano

